Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260605-DCM_05062026_06-DE

Bordereau de signature

DCM_05062026_06

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	09/06/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	11/06/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Jacky LECHÂBLE (Maire , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 20 mai 2026 à 15:13 au 20 mai 2029 à 15:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	11/06/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260605-DCM_05062026_06-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 26

Le vendredi 5 juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Bernard BOUFFART, Linda BOURVIC, Franck CHARON, Jérôme CHOPIN, Julien FESSART, Christophe LAINÉ, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Michel MERCIER, Elodie RAYMOND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Ewen CORNU (pouvoir à Linda BOURVIC), Sandrine BOUCARD (pouvoir à Elodie RAYMOND), Sylvie FILATRE (pouvoir à Bernard BOUFFART), Catherine GUIBERT, Sylviane GUILLOT (pouvoir à Katell BEUCHER), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sunita LE ROUX), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Sandrine LELIÈVRE (pouvoir à Sébastien CHANCEREL), Léna MONNIER (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Thierry ROLLAND (pouvoir à Jacky LECHÂBLE)

Secrétaire de séance : Madame Linda BOURVIC

2026-05/06-06 Finances/Intercommunalité/Demande de Fonds de Concours 2026

Monsieur le Maire présente que lors du Conseil communautaire du 24 février 2022, le Pays de Châteaugiron Communauté a fixé par délibération les modalités du nouveau « Pacte financier et fiscal ».

Ce nouveau pacte financier a été établi en prenant en compte les grands principes suivants :

- Mettre en œuvre le projet de territoire,
- Etablir une prospective sur 5 ans afin de disposer d'un plan pluriannuel d'investissement,
- Garantir un équilibre financier et budgétaire comprenant une épargne brute permettant à la collectivité d'assurer une capacité de désendettement inférieure à 5 ans,
- Mettre en place les règles concernant les flux financiers (FPIC, fonds de concours, subventions…) entre l'EPCI et les communes membres.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260605-DCM_05062026_06-DE

FONDS DE CONCOURS : CATEGORIES D'OPERATIONS ELIGIBLES ET TAUX DE FINANCEMENT

Fonds de Concours Thématiques	Taux de financement
1. FDC thématiques - Construction, rénovation et extension des équipements sportifs et de loisirs ; - Construction, rénovation, extension et mise en lumière des équipements culturels, touristiques, cultuels et patrimoniaux ; - Ecoles (construction, réhabilitation, extension et rénovation) ; - Petite enfance pour la tranche d'âge 3 à 6 ans ; - Acquisition de bâtiment (usage scolaire, culturel et sportif) ; - Construction, rénovation et extension des ateliers techniques ; - Travaux de mise aux normes d'accessibilité éligibles aux fonds de concours thématiques (hors voirie et réseaux) - Acquisition, construction ou réhabilitation des bâtiments permettant de maintenir la présence d'un cabinet médical (novembre 2023)	20% du montant HT des dépenses de l'opération (travaux et prestations intellectuelles)
1b Fonds de concours BAV : - Financement des travaux de génie civil pour les bacs semi-enterrés ou enterrés - renouvellement ou nouveau matériel.	1 500 € par bac
2. Transition écologique et environnementale - Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux fonds de concours thématiques (hors voirie et réseaux) sous réserve de la réalisation préalable par la commune d'un diagnostic énergétique global ou d'une opération de démolition/reconstruction.	Majoration de 10% pour la rénovation énergétique des bâtiments existants ou pour leur reconstruction
3. Matériel numérique scolaire - Equipement des écoles en matériel numérique scolaire.	50% du montant HT (plafonnement à 4 000 € HT par équipement)
4. Matériel numérique communal (juin 2023) - Financement du matériel numérique en lien direct avec le fonctionnement institutionnel des communes (ex : salle du conseil ou commissions, équipement d'affichage des décisions institutionnelles, etc.).	50% maximum du reste à charge communal (après déduction des subventions)
5. Equipements sportifs - Equipements sportifs dédiés exclusivement au tennis et pour les clubs d'intérêt communautaire.	50% du montant HT
6. Rénovation des secteurs économiques Pour les secteurs économiques (non inventoriés comme des zones d'activité au titre de la loi NOTRE), le schéma de développement économique validé le 22 avril 2025 a instauré un fonds de concours 'rénovation des secteurs économiques' selon les modalités suivantes : - Maitrise d'ouvrage communale, - Validation du secteur concerné par le Pays de Châteaugiron Communauté avant le dépôt du dossier	50% du reste à charge communal

Fonds de Concours Mobilité	Taux de financement
- Création d'une voie dédiée aux modes actifs - Aménagement de « césures » (carrefours, traversées des modes actifs)	50% du reste à charge communal
- Aménagement d'une voie partagée sans travaux de réfection de voirie	50% des aménagements (mobilier, signalisation, peinture…) déduction faite des éventuelles subventions
- Aménagement d'une voie partagée comprenant des travaux de réfection de voirie (hors carrefours)	200€ / ml

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260605-DCM_05062026_06-DE

Fonds de Concours Libres	Taux et modalités de financement
Le pacte financier et fiscal prévoit le versement d'une part de la Dotation de Solidarité Communautaire sous la forme de subventions d'équipement aux communes. Cette part constitue les fonds de concours libres, utilisables par chaque commune pour financer des investissements. Ce fonds de concours peut être utilisé sur tout type d'investissement et peut se cumuler aux fonds de concours existants. Ainsi, tout projet communal d'investissement pourra bénéficier de fonds de concours dans le cadre de l'enveloppe financière accordée à chaque commune (délibération communautaire DSC). La demande pourra porter sur un ou plusieurs projets d'investissement dans la limite de l'enveloppe accordée à la commune. Les fonds de concours libres doivent être utilisés par la commune sur l'année civile d'attribution. Il ne peut y avoir aucun report ou cumul de fonds de concours libres sur l'année suivante.	50% du reste à charge communal

- **<u>Fonds de concours « thématiques »</u>**

Il est proposé au Conseil d'effectuer la demande de « Fonds de concours thématiques 2026 » de la façon suivante :

CATEGORIE D'OPERATIONS ELIGIBLES	Montant € TTC	Montant € HT	Financement PCC sollicité	Taux PCC
1. FDC thématiques Construction de toilettes publiques place de la mairie	50 280,00 €	41 900,00 €	8 380,00 €	20%
Remplacement de la chaudière de la mairie	14 779.20 €	12 316,00 €	2 463,00 €	20% (Sans diagnostic énergétique)
Rénovation éclairage LED salle des fêtes Albert Camus	16 874.40 €	14 062,00 €	2 812,00 €	20% (Sans diagnostic énergétique)
Installation d'une main courante sur terrain de football haut	53 392,80 €	44 494,00 €	8 899,00 €	20%
Rénovation toiture maison des petites mains (MPM) - Ecole	75 668.59 €	63 057,16 €	12 611,00 €	20%
Aménagement de vestiaires et de placard au restaurant scolaire groupe scolaire	30 000,00€	25 000,00 €	5 000,00 €	20%
1b - Fonds de concours BAV 17 BAV dont 11 BAV rue du Calvaire et place de la mairie (phase 1) et 6 BAV rue de Hédé (tranche optionnelle levée)	242 650,05 €	202 208,38 €	25 500,00 €	1500€/BAV
3. Matériel numérique scolaire Tableau Numérique Interactif Ecole JDF	9 324,00 €	7 770,00 €	3 885,00 €	50% (plafonds 4.000€)
4. Matériel numérique communal Panneau d'affichage des décisions institutionnelles extérieur Mairie	14 628,00 €	12 190,00 €	6 095.00 €	50% Maximum du reste à charge communal (après déduction des subventions)
5. Equipements sportifs Aménagement et équipement terrain de tennis	32 661,84 €	27 218,20 €	13 609,00 €	50%
		TOTAL FDC « thématiques »	**89 254,00 €**	

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260605-DCM_05062026_06-DE

- **Fonds de concours « libres »**

Conformément au pacte financier et fiscal voté le 24 février 2022, le Conseil communautaire a validé, les principes de reversement de fonds de concours libres pour des projets communaux d'investissement.

L'enveloppe accordée à la Commune de Domloup pour l'année 2026 est de 84 356 €. Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune (Articles L5214-16 et L5216-5 du Code général des collectivités territoriales). Les fonds de concours libres doivent être utilisés par la commune sur l'année civile d'attribution. Il ne peut y avoir aucun report ou cumul de fonds de concours libres sur l'année suivante.

CATEGORIE D'OPERATIONS ELIGIBLES FDC libres	Montant € HT	Subventions estimées ou acquises (FDC ou autre)	Estimation du reste à financer	Estimation Fonds de concours libres
Travaux de création de 17 BAV : place de la Mairie, rue du Calvaire et rue de Hédé	202 208,00 €	25 500,00 €	101 104,00 €	75 604,00 €
Construction de toilettes publiques place de la mairie et pare-vue	41 900,00 €	8 380,00 €	17 132,00 €	8 752,00 €
TOTAL Fonds de concours « libres »	**244 108,00 €**	**32 980,00 €**	**118 236,00 €**	**84 356,00 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Valide** les tableaux présentant les projets éligibles aux Fonds de Concours « thématiques » et « libres » pour l'année 2026 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté, tels que présenté ci-dessus.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance
Linda BOURVIC